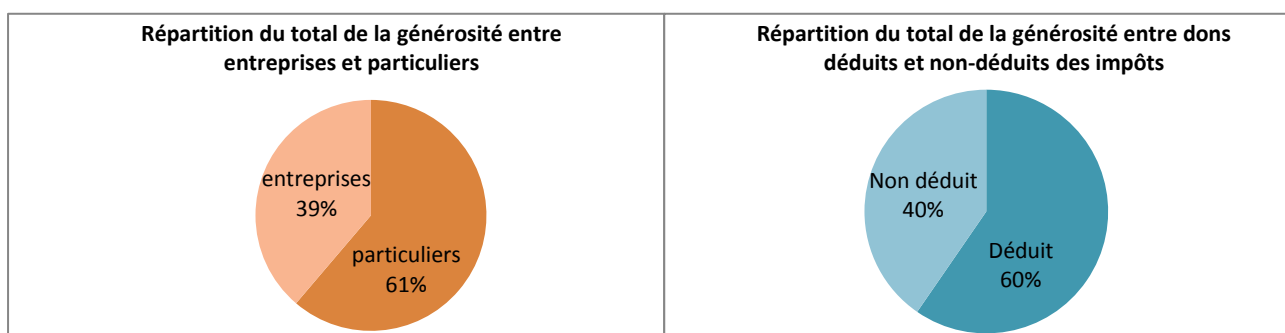


PANORAMA NATIONAL DES GENEROSITES – SYNTHESE

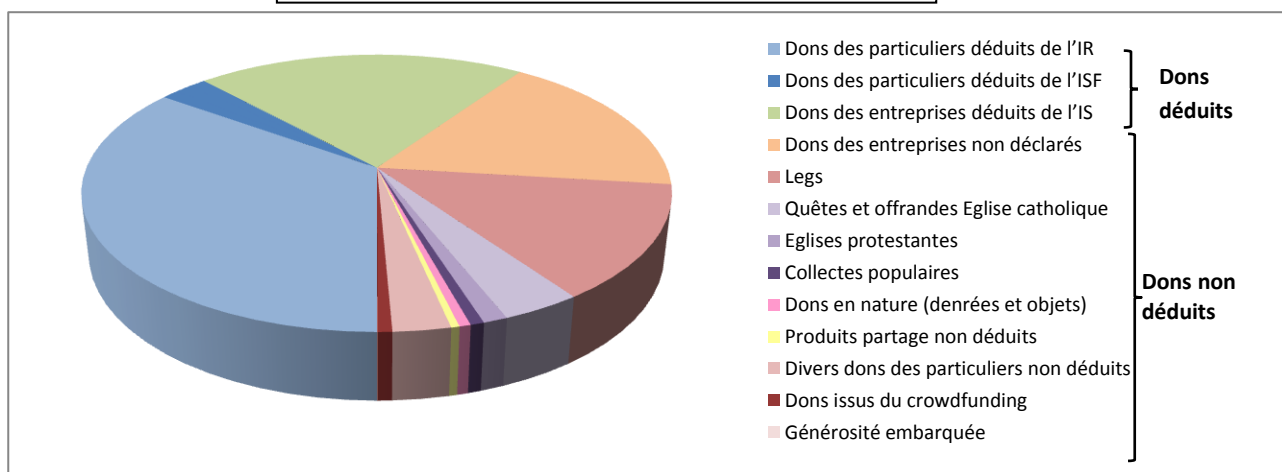
Montant total estimé de la générosité en France en 2015 : **7,5 milliards €**

Ce rapport établit un chiffrage inédit de toutes les formes de générosité en France, à l'exception du bénévolat et des dons entre personnes. Le chiffrage global est volontairement prudent, car de nombreux segments restent difficiles à documenter (dons aux organisations culturelles hors christianisme ; collectes des écoles ; volume des dons des particuliers éligibles à déduction fiscale mais non déclarés, etc). L'estimation de 7,5 milliards d'euros est donc un chiffre a minima.



Les valeurs de référence qui constituent le total de la générosité sont encadrées par des pointillés. La réalisation de cette somme impose d'éviter autant que possible les double-comptages entre dons déduits et non déduits, ce qui explique que certains chiffres mentionnés ci-dessous ne figurent pas dans le chiffrage global (exemple : le total des dons aux églises inclut une part de dons déduits des impôts).

Répartition du total de la générosité des Français



La générosité, un phénomène de masse porté par des montants concentrés

○ Don et revenu

Les dons déduits de l'impôt sur le revenu (IR)¹ : +70% en 10 ans :

Les dons des particuliers faisant l'objet de déduction sur l'IR représentent **2,62 milliards €** en 2015, soit une **augmentation de 70% depuis 2006**. **15%** des foyers imposables français ont déclaré des dons en 2015, soit 5,7 millions de foyers. Si la générosité est un phénomène de masse, les dons **déduits de l'IR sont assez concentrés** : les foyers déclarant plus de 60 000 euros de revenus annuels représentent 20 % des donateurs et 40 % du montant des dons déclarés.

Pourquoi une telle croissance ?

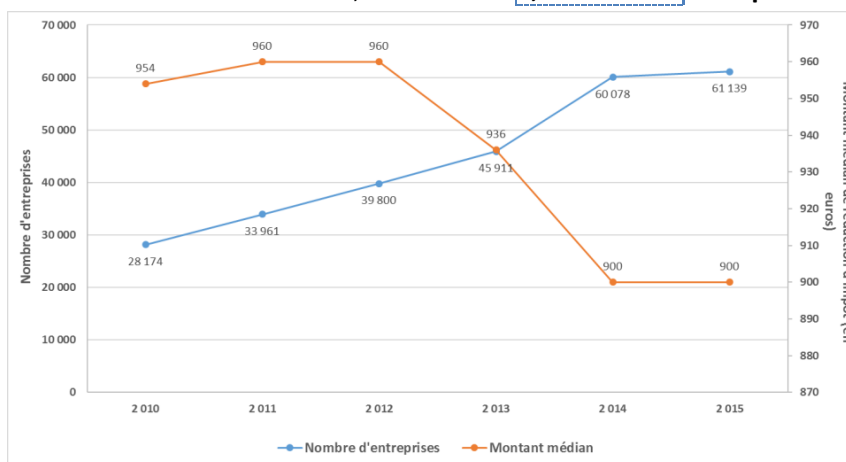
- La progression du don n'est pas seulement le fait de l'augmentation du nombre de foyers déclarants des dons (+20% sur la période), mais également du fait que **chaque foyer donne plus qu'avant : la contribution moyenne a augmenté de 44% au cours de cette dernière décennie**.
- **La croissance totale de la masse des dons est très fortement liée à la croissance du revenu imposable total** qui a été de 28 % sur la période, pour une progression de plus d'un quart de la part des dons déclarés dans l'utilisation du revenu.
- Cette croissance continue est aussi imputable à l'augmentation du nombre de structures, privées ou publiques, qui se dotent d'outils et/ou d'équipes professionnelles dédiés à la collecte de fonds.

○ Les dons déduits de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) :

- Les dons déduits de l'ISF s'élevaient à **243 millions €** en 2015. Cette déduction ne concerne que 49 000 foyers, qui réalisent près de 9% du montant total des dons déclarés par les particuliers.
- 75% des donateurs qui déduisent sur l'ISF déduisent également des dons sur l'IR.

○ Le nouveau visage du mécénat d'entreprise

L'administration fiscale a accordé en 2015 aux entreprises une réduction d'impôts au titre des dons pour le mécénat de 952 millions d'euros, soit environ **1,6 milliard € de dépenses en mécénat**.



¹ Tous les chiffres concernant les dons déduits des impôts sont issus de la direction générale des finances publiques (DGFiP).

Si le **montant médian des contributions des entreprises a nettement baissé**, cette diminution est le corollaire de la **croissance du nombre d'entreprises qui s'engagent** (plus de 61 000), ce qui permet au mécénat de continuer de croître. Cet engouement fait de montants plus modestes est notamment porté par les petites et moyennes entreprises : entre 2010 et 2015, sur la tranche des entreprises de 1 à 100 salariés, le montant de la réduction d'impôt au titre du mécénat a plus que doublé.

En y ajoutant le **montant des dons que les entreprises ne déduisent pas de leurs impôts**, que l'on évalue à **1,3 milliard d'euros**, on parvient à un **total estimatif de 2,9 milliards d'euros pour le mécénat d'entreprise**.

Don, dépense fiscale et report

En 2015, les dons déclarés (4,473 milliards €) ont représenté une dépense fiscale totale de 2,9 milliards €, soit :

- 1,8 milliard sur l'IR
- 180 millions sur l'ISF
- 952 millions sur l'IS

Le total des dons déduits masque le phénomène des reports : chaque donateur a la possibilité, si le montant de son don dépasse le plafond établi pour l'impôt concerné, de reporter son don sur une période allant jusqu'à cinq années. Ainsi le montant total des dons réalisés une année N ne peut être connu dans sa totalité que 5 ans plus tard.

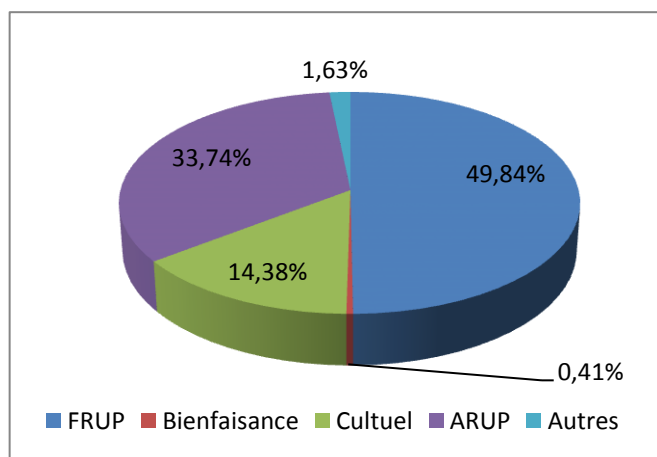
Ces reports représentent un montant annuel global de 300 à 400 millions €. Cette mesure est utilisée à la fois par les donateurs à hauts revenus, et par les donateurs à revenus plus modestes.

Les legs : cartographie d'une terre inconnue

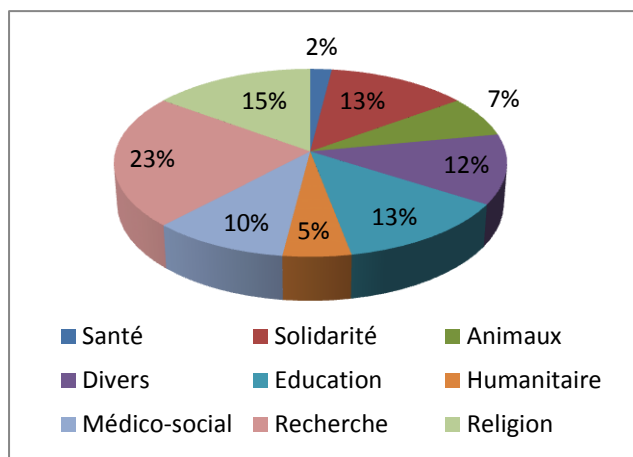
Ne donnant pas lieu à déduction fiscale, les legs effectués par des particuliers font partie des **formes de générosité les plus mal renseignées**, en dépit d'un montant total très conséquent : on les comptabilise à hauteur d'**un minimum de 860 millions d'euros** sur l'année 2015, et on les estime à **près d'1 milliard d'euros**.

En l'absence de référencement exhaustif centralisé, **cette estimation inédite** se fonde sur une base de données ad hoc représentant 300 des principales organisations bénéficiaires de legs.

Répartition des legs par statut des bénéficiaires



Répartition des legs par activité des bénéficiaires



Les canaux de collecte émergents

Certains types de dons échappent complètement à la comptabilisation du ministère des Finances. Parce que l'émission de reçu est juridiquement impossible, ou parce que les circonstances de l'acte de don ne s'y prêtent pas (caractère informel, faiblesse des montants individuels etc.), ces dons ne sont pas (ou sont seulement partiellement) déduits des impôts.

Additionnés à partir des comptes d'emploi des ressources des bénéficiaires ou autres sources (sondages etc.), ils représentent cependant une part non négligeable de la générosité des Français – et sur laquelle des zones d'ombre subsistent.

○ Collectes populaires

Les quêtes sur la voie publique ont représenté en 2015 un total de **9 millions d'euros** (exemples : Croix Rouge, Bleuets de France). La collecte de dons sans reçus fiscaux peut également avoir lieu dans des espaces privés ouverts au public (exemple : urnes dans les restaurants McDonald's), ou complètement fermés, comme les foyers (exemple : opération Pièces Jaunes). Les quêtes dans ces espaces privés s'élevaient à environ **3,35 millions d'euros** en 2015.

A ces chiffres s'ajoutent certaines manifestations exceptionnelles de soutien dont les produits ne sont pas forcément déduits, comme les collectes de terrain du Téléthon dont le volume dépasse 35 millions d'euros.

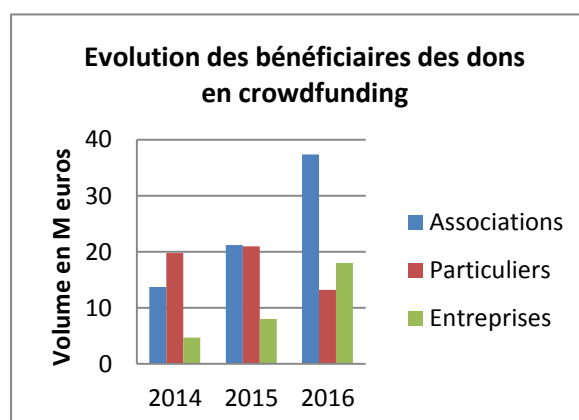
Le total des collectes populaires est donc estimé à **47,5 millions d'euros**.

○ Les dons en financement participatif

Première distinction essentielle s'agissant du *crowdfunding* : **les dons ne représentent que 30% des sommes totales qui transitent par ces plateformes**. Le reste est composé pour 30% d'investissements, et pour 40% de prêts.

Une partie de ces dons effectués le plus souvent en ligne échappent là aussi à la comptabilité fiscale. De fait, près de la moitié de leurs bénéficiaires ne sont pas des associations relevant de la définition fiscale de l'intérêt général : **29 des 50,8 millions d'euros de dons réalisés via des plateformes de crowdfunding sont allés à des entreprises et des particuliers en 2015**². La part des associations dans le total a néanmoins nettement progressé depuis trois ans.

Par ailleurs, une zone d'ombre demeure, liée à la pratique des contreparties : **84% du volume des dons effectués sur des plateformes de financement participatif ont fait l'objet de « récompenses » en 2015** (qui vont du remerciement non quantifiable à la réception d'un bien qui possède une valeur marchande), ce qui pose le problème de la porosité entre don et transaction marchande.



Source : Financement Participatif France

² Tous les chiffres de cette catégorie sont basés sur les données produites par Financement Participatif France pour leurs Baromètres annuels. Les chiffres de la plateforme du Louvre « Tous Mécènes » ont été ajoutés au total du don en crowdfunding.

○ Les dons en nature de denrées et objets par les particuliers

Il s'agit d'une ressource indispensable de l'action d'un grand nombre d'organisations au service de l'intérêt général, en particulier lorsqu'elles travaillent à l'aide d'urgence et à l'assistance aux populations vulnérables. En raison même de la nature de ces activités, qui impliquent un renouvellement constant des ressources, les grandes associations n'ont pas toujours les moyens ou la volonté d'indexer et de valoriser individuellement chaque denrée donnée par les particuliers. Il en résulte une comptabilité parcellaire et à géométrie variable. Néanmoins certaines organisations chiffrent ces apports en tonnage.

Seules les Banques Alimentaires indiquent la valorisation totale en numéraire de leur collecte nationale auprès des particuliers, ce qui nous permet d'affirmer que **le volume a minima de ce type de générosité s'élève à 39,5 millions d'euros pour 2015**, soit 13,9 % de leurs dons en nature, le reste provenant des entreprises ou des collectivités, et faisant la plupart du temps l'objet de valorisation et/ou de déduction fiscale.

○ La générosité embarquée et les produits partage

La générosité embarquée regroupe divers actes du quotidien qui peuvent donner lieu à des micro-dons (arrondi sur achat en caisse ou en ligne, sur salaire ou encore relevé bancaire). Ces pratiques étant récentes, le montant total de la générosité embarquée est encore faible (**1 million d'euros** en 2015), mais en nette progression (1,6 million en 2016), selon MicroDon.

Enfin, on peut signaler les produits partage, biens de consommation vendus soit par des entreprises qui reversent une partie des bénéfices à des organisations à but non lucratif, soit par ces organisations elles-mêmes. On peut chiffrer à **29 million d'euros** le montant de ce dernier type de ventes, qui ne donnent pas lieu à déduction fiscale (sac à sapin de Handicap international, produits dérivés des Restos du Cœur...).

Focus sur quelques bénéficiaires emblématiques

NB : cette partie propose une lecture thématique plutôt qu'arithmétique : aussi certains chiffres agrègent des dons déduits et non-déduits.

○ Les dons aux organisations culturelles

Les principales ressources de l'ensemble des diocèses de **l'Eglise catholique** sont réparties en trois catégories :

- le Denier de l'Eglise, éligible à la déduction fiscale sur l'IR, s'élève à **255 millions d'euros**
- Les quêtes et offrandes représentent un montant de **279,2 millions d'euros**
- Enfin, les legs et donations s'élèvent à 98 millions d'euros. Ainsi, **l'Eglise catholique est bénéficiaire d'environ un dixième du total des legs réalisés en France.**

Le total de la générosité reçue par l'Eglise catholique s'élève donc à près de 630 millions d'euros en 2015, dont environ 40% fait potentiellement l'objet de déduction fiscale.

Les chiffres des dons récoltés par les organisations culturelles d'autres religions sont difficiles à établir. On peut néanmoins citer pour les protestants un montant estimé (dons déduits et non

déduits) de 185 millions d'euros (qui inclut l'Eglise protestante unie et les Eglises évangéliques), dont **84,8 millions d'euros** non déduits des impôts.

Sources : Conférence des évêques de France, EPUF, CNEF.

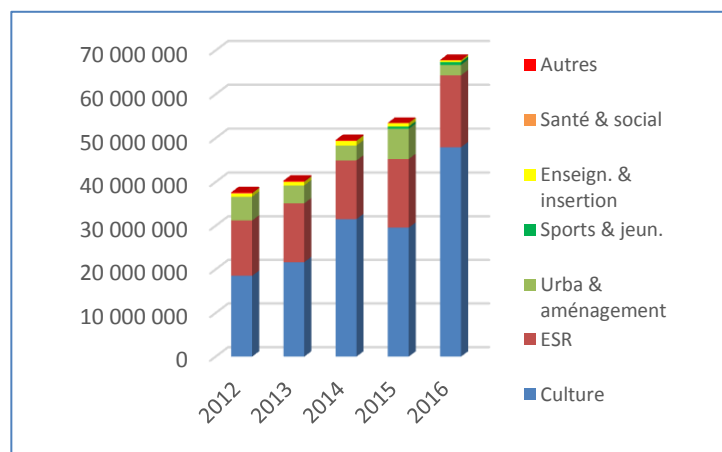
o La générosité dédiée à la sphère publique

Ce rapport présente de façon inédite les volumes de la générosité privée alloués par des particuliers ou des entreprises à des organismes publics (opérateurs, collectivités et services de l'Etat). Cette analyse fait ressortir un montant relativement modeste à hauteur de 135 millions d'euros en 2015 en dons et legs, ainsi répartis :

- Les premiers bénéficiaires sont les **opérateurs publics** avec 55 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 33 millions de l'Institut de France
- Puis les **collectivités** territoriales (principalement les communes) avec 41 millions d'euros³
- Et enfin les **services de l'Etat** (seulement 6 millions en 2015)

Du côté des opérateurs (établissements et services publics), la tendance la plus nettement identifiable est celle de la **croissance des dons aux opérateurs culturels, qui bénéficient de l'essentiel de l'augmentation du volume total**, tandis que les autres secteurs d'activité demeurent relativement stables. Cette croissance est majoritairement portée par quelques grands établissements patrimoniaux nationaux.

Graphique : Evolution des dons et legs aux opérateurs de l'Etat par secteur d'activité



Source : comptabilité publique (DGCL et DGFIP)

o Les dons aux partis politiques et campagnes électorales

Les dons aux partis politiques, déduits des impôts, s'élevaient à 83,7 millions d'euros en 2015, chiffre en baisse régulière depuis 2012. Quant aux campagnes électorales, ce sont les élections législatives qui mobilisent le plus les donateurs. Néanmoins, on n'observe pas de corrélation nette entre les années d'élections et les dons aux partis politiques ou aux campagnes électorales.

Les donateurs aux partis politiques sont relativement exclusifs : selon les années, entre 35% et 42% d'entre eux ne donnent à aucun autre type d'organisme.

Source : CNCCFP

³ Il manque à ce chiffre les dons et legs collectés par les opérateurs des collectivités territoriales.

Des sources éclatées et disparates

Plusieurs dizaines de sources différentes ont été utilisées pour ce rapport.

- Les **sources amont** (informations sur les donateurs) sont de deux types :
 - Les déclarations fiscales ont l'avantage de la quasi-exhaustivité sur le phénomène étudié (dons déduits IR, IS, ISF)
 - Les enquêtes par sondage viennent compléter la lecture et permettent d'estimer les dons non-déduits
- Les **sources aval** (CER des organisations bénéficiaires essentiellement) présentent deux avantages :
 - Elles constituent l'unique lieu d'information pour les dons non déclarés comme les legs
 - Elles permettent d'élaborer des analyses sectorielles

L'année de référence, 2015, correspond à l'année la plus récente pour laquelle l'ensemble des sources existantes sont disponibles, notamment les chiffres définitifs de l'administration fiscale.

Observatoire de la Philanthropie – Fondation de France, Mars 2018

Auteur :

Daniel Bruneau

Co-auteurs :

Jean-François Tchernia

Laurence de Nervaux

Alix Pornon

